

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE LE DONZEIL

Reçu à la Sous-Préfecture
d'AUBUSSON

- 9 NOV. 2015

Article 3 de la loi n° 82-213
modifiée au 2 mars 1982

DELIBERATION N° 2015/29 PORTANT SUR LA MOTION RELATIVE AU PROJET DE MINE D'OR EN CREUSE

L'an deux mil quinze, le quatre novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de M. Claude SIMONET, Maire.

Date de convocation : 22/10/2015.

Nombre de conseillers : En exercice : 11

Présents : Messieurs Claude SIMONET, Alain GOUMY, Christophe BELOTTI, Didier VERGNAUD, Paul MARCELLAUD, Mesdames Nathalie TEILLARD, Paulette MALAVAUD, Dominique DURANTON, Angélique YVERNAULT.

Secrétaire : Madame Dominique DURANTON.

MEMBRES	PRESENTS	REPRESENTES	VOTANTS	EXPRIMES	POUR	ABSTENTION
11	09	0	09	09	09	0

Considérant que le permis exclusif de recherches de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes dit "PERMIS DE VILLERANGES" délivré à la société COMINOR par le Ministre Arnaud MONTEBOURG, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la seule zone du département où il existe une nappe souterraine, qui alimente entre autre le Syndicat Intercommunal en Eau Potable du bassin de Gouzon.

Considérant que dans un passé récent avec les mines d'or du Châtelet, la Creuse a payé un lourd tribut lié à l'industrie minière (pollutions à l'arsenic et coût de dépollution des sites).

Considérant la proximité de la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes située sur la commune de Lussat ainsi que la richesse faunistique et floristique de tout ce secteur géographique.

Considérant que le procédé d'extraction à base de cyanure reste polluant, que cela peut avoir des incidences notamment sur les circulations des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable et qu'elle implique l'utilisation de grands volumes de produits potentiellement toxiques ainsi que la production massive de déchets. Quelle que soit la technique utilisée (par galeries ou à ciel ouvert), l'étape de la séparation des métaux de la roche nécessite toujours de lourds traitements chimiques, et dans le cas de l'or, des centaines de litres d'eau à la seconde.

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées.

Considérant que l'Association des Maires et Adjointes et Présidents d'EPCI de la Creuse ne peut pas rester sourde aux interrogations que soulève le projet de mine d'or en Creuse et aux risques de pollutions qui nuiront à notre écosystème.

L'Association des Maires et Adjointes et Présidents d'EPCI de la Creuse, réunie en assemblée générale le 17 octobre 2015, demande à Monsieur le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique le retrait du projet PER DE VILLERANGES attribué à la société COMINOR et l'arrêt immédiat des recherches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve cette motion.

Transmis le
Affichée le 05/11/2015

Le 05/11/2015,
Le Maire,
Claude SIMONET

